

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 607

présenté par
M. Robiliard et Mme Carrey-Conte

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de délégué »

les mots :

« d'un mandat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements portant sur le titre du chapitre et sur l'article 2.